



CONTRAT DE CO-PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Entre les soussignés :

Les souscripteurs ayant acquis une part de co-propriété via la plateforme d'Asset Dream & Co, et ayant fourni les documents nécessaires à l'identification et validation de leur identité, ci-après désignés le(s) « Souscripteur(s) »,

Asset Dream & Co, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Saint-Étienne, ci-après désignée « La Société » ou « Le Gestionnaire Immobilier »,

D'autre part.

Ci-après collectivement désignés les « Parties ».

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Souscripteur devient co-proprétaire du bien immobilier situé au 22 Avenue de Rochetaillée, 42100 Saint-Étienne, au sein d'un logement de coliving.

Ce contrat ne confère aucun droit à une rente locative. En contrepartie de son investissement, le Souscripteur bénéficie :

- D'un droit de copropriété proportionnel à sa participation,
- D'une réduction de 10 % sur l'ensemble des locations opérées par Asset Dream & Co à Saint-Étienne,
- De l'attribution d'une carte numérique, représentant un actif digital lié au bien immobilier,
- Du droit d'utiliser une fois par an les services associés au contrat, sous réserve d'un abonnement actif au Pack Ruby minimum.

2. Engagements du Souscripteur

Le Souscripteur déclare sur l'honneur :

- Être majeur et disposer de la pleine capacité juridique,
- Être conscient que ce contrat ne donne lieu à aucune rente ni revenu garanti,
- Être informé que les avantages sont conditionnés à la souscription au Pack Ruby minimum.

3. Gestion du bien immobilier

La Société assure la gestion quotidienne du bien immobilier, comprenant notamment :

- L'entretien courant et les réparations nécessaires,
- La gestion des locataires et de la mise en location,
- La bonne administration de la copropriété.

Le Souscripteur reconnaît que la Société agit avec une obligation de moyens, et non de résultat.

4. Conditions financières

Le montant de la participation du Souscripteur est fixé lors de son adhésion sur la plateforme. Cette somme est définitive et ne pourra être restituée qu'en cas de non-acquisition du bien immobilier.

5. Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de l'acquisition de sa carte numérique par le Souscripteur. Il est conclu pour toute la durée de détention du bien immobilier par Asset Dream & Co. En cas de revente du bien, le contrat prendra automatiquement fin et le Souscripteur recevra la contrepartie proportionnelle de sa quote-part.

6. Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 15 jours.

7. Conditions suspensives

Le présent contrat est conclu sous condition suspensive de l'acquisition effective du bien immobilier par Asset Dream & Co. En cas de non-réalisation, les sommes versées seront intégralement restituées au Souscripteur.

8. Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de Saint-Étienne.

